

2021

XTRA MENA

Les mineurs non-accompagnés en transit en Belgique et la nécessité d'un pré-accueil



TABLE DE MATIÈRES

- 04** INTRODUCTION
- 07** QU'EST-CE QU'UN MENA EN TRANSIT ?
- 09** PROFILS
- 10** POURQUOI LE ROYAUME-UNI ?
- 13** PARCOURS
- 15** BESOINS
- 16** CHIFFRES
- 18** DÉTECTION

20	OBSTACLES AU CONTACT AVEC LES AUTORITÉS OFFICIELLES
21	FEDASIL
25	OFFICE DES ÉTRANGERS
28	SERVICE DES TUTELLES
32	POLICE
34	RECOMMANDATIONS PRÉ-ACCUEIL
36	BESOIN D'UN PRÉ-ACCUEIL AVEC UN CENTRE OUVERT INTÉGRÉ
38	PILIERES IMPORTANTS POUR UN PRÉ-ACCUEIL
49	CONCLUSION
51	MOT DE REMERCIEMENT
52	CONTACT

INTRODUCTION

Ce rapport a été rédigé dans le cadre du projet Xtra MENA.

Le projet Xtra MENA fait partie de la cellule MENA de CAW Brabantia – antenne de Caritas International. Il a été financé par l'UNHCR Benelux en 2018 et 2019, et depuis avril 2019 par Fedasil.

L'idée de ce projet a émergé en raison du nombre croissant de migrants en transit, également appelés transmigrants. Ce groupe spécifique comprend aussi, de plus en plus, de mineurs. Ces mineurs non-accompagnés forment **l'un des groupes le plus vulnérable** en termes d'asile et de migration. Ils se méfient des autorités officielles et doivent par conséquent s'en remettre entièrement à leur propre réseau. Ce réseau ne comporte pas seulement des personnes bien intentionnées à leur égard. Ces jeunes ne veulent souvent pas, pour diverses raisons, se faire signaler et n'ont pas de ce fait accès à l'accueil et à d'autres droits. Nous perdons systématiquement ce sous-groupe en raison de leur méfiance à l'égard du système existant qui exige certaines formes d'enregistrement.

Fin 2014, début 2015, notre équipe de tuteurs a pu faire le constat d'un certain nombre de problèmes dans la file d'attente devant l'Office des Etrangers. Certains profils vulnérables, dont des mineurs non-accompagnés, éprouvaient des difficultés à faire enregistrer leur demande de protection internationale à l'OE. Depuis fin 2014 à l'année 2017, nous avons observé des difficultés, voire un manque, d'accès aux institutions compétentes en matière d'asile, d'accès à des informations correctes, d'accès à un accueil (adapté), etc. En tant qu'équipe, nous essayions d'informer correctement ces personnes et d'établir le lien avec les autorités officielles.

Plusieurs organisations nous ont contactés lorsque l'afflux a commencé à augmenter, pour nous signaler que de plus en plus de mineurs se rassemblaient autour de la Gare du nord. Il s'agissait alors surtout de mineurs égyptiens. Ce groupe s'est avéré difficile à atteindre, notamment parce que des passeurs étaient déjà actifs et que les perspectives de ce groupe étaient extrêmement réduites. Nous ne voyons, désormais, plus de mineurs égyptiens, mais nous constatons une augmentation continue des mineurs non accompagnés de différentes nationalités et présentant différentes vulnérabilités.

Notre équipe n'a cessé, depuis cette période, de chercher à répondre aux besoins des mineurs non-accompagnés en transit dans le but de faire baisser le nombre des disparitions.

Le contexte et l'afflux de ce groupe vulnérable ne cessent de changer et de s'accompagner de nouveaux défis. La crise du Covid a par exemple particulièrement frappé ces mineurs. Ils ont été et sont confrontés au cours de leur parcours à de nombreuses mesures (d'hygiène). Le besoin d'informations correctes et cohérentes est plus important que jamais, de même que le besoin d'expertise et celui d'un lien permanent entre le réseau informel dans lequel ces jeunes évoluent souvent, et le réseau formel, susceptible de pouvoir les accueillir de manière adéquate.

Entre-temps, il est devenu clair que le phénomène des MENA en transit n'est pas un phénomène transitoire. Étant donné la minorité et la vulnérabilité du groupe cible, ce phénomène ne peut être ignoré et il faut prendre la responsabilité de soutenir ce groupe cible.

Notre mission est de soutenir les MENA en transit, de les informer et de les conseiller de manière intensive en :

- les informant sur tous les aspects relatifs à la protection et aux possibilités d'accueil en Belgique.
- sensibilisant, formant et soutenant tous les acteurs et travailleurs de première ligne confrontés à ces mineurs, y compris l'aide à la jeunesse, les villes, les communes, etc.
- formulant une proposition de pré-accueil basée sur l'expertise de terrain et celle de nos réseaux existants, en nous fixant comme principal objectif la diminution du nombre des disparitions.

Au cours des six premiers mois de l'année 2021, nous avons déjà rencontré **108 MENA** pour les informer et certains ont décidé de rentrer dans le système de protection belge. Toutefois, le contexte actuel (covid-19) et notamment le Brexit, font que les signalements ont diminué par rapport à l'année 2019.

Sur la base de l'expertise que nous avons bâtie en travaillant avec ces jeunes et de la connaissance du réseau au sein duquel nous opérons, nous souhaitons mettre en évidence dans ce rapport les nombreux obstacles s'élevant sur le parcours des jeunes. À partir de là, nous formulons des recommandations visant à réduire le nombre de disparitions (inquiétantes) et à instaurer un climat de confiance avec ces jeunes en misant sur l'accessibilité. Toutefois, il ne s'agit pas d'une étude scientifique, mais principalement d'un rapport d'expériences, de bonnes et de mauvaises pratiques. Il semble qu'il y ait en amont un besoin de soutien et d'orientation intensifs, par le biais d'un contact de première ligne et d'un accueil adapté. C'est de cette manière que nous réduirons le risque de disparitions et augmenterons les chances de voir ces jeunes entrer dans le système (d'accueil) formel existant.

Nous souhaitons également formuler une recommandation concrète pour une forme de pré-accueil pour ces jeunes qui sont en 'modus UK', afin qu'ils aient un lieu où ils pourront commencer à se reconstruire et réfléchir à leur projet futur.

Pour ce faire, nous nous sommes basées sur notre expérience avec ce public cible mais nous avons aussi échangé sur le sujet avec d'autres acteurs institutionnels et non-institutionnels afin de récolter le plus d'informations et d'avis sur la question. Cependant, le rapport ne prétend pas à l'exhaustivité.

QU'EST-CE QU'UN MENA EN TRANSIT ?



Il n'existe pas de définition univoque pour le terme de 'transmigrant'. L'équipe d'Xtra MENA se base sur la définition donnée par MYRIA :

« Un migrant en transit en Belgique est **un ressortissant d'un pays tiers**, généralement en séjour irrégulier qui est **en transit** en Belgique dans le but de s'établir au Royaume-Uni [dans la plupart des cas] et qui n'a, dans un premier temps, **pas l'intention de s'établir en Belgique**»¹.

D'autres termes sont aussi utilisés pour décrire ce groupe. En néerlandais, ce sont surtout les termes de 'transitmigrant', 'transmigrant' et 'migrant op doorreis' qui sont utilisés et en français, ceux de 'migrant de transit', 'migrant en transit' en 'transmigrant'².

***"Un mineur
en transit
vers un autre
pays
(européen),
généralement
le Royaume-
Uni".***

Ensuite, **un mineur étranger non accompagné (MENA)** est, comme défini dans la loi du 24 décembre 2002 concernant la tutelle³ et celle du 15 décembre 1980 sur les étrangers⁴, une personne

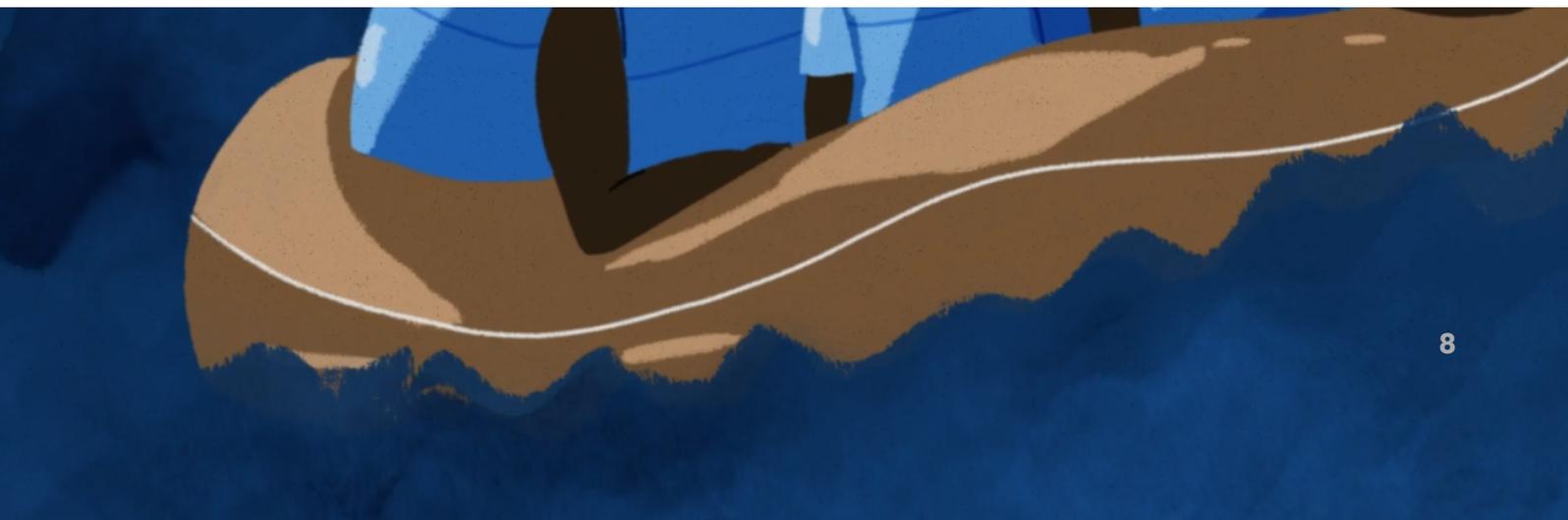
- de moins de 18 ans
- ressortissante d'un pays tiers à l'espace économique européen (avec comme exception, les MENA européens vulnérables)
- qui n'est pas accompagnée par un ou ses parents, ou une personne exerçant l'autorité parentale
- qui se trouve sur le territoire belge de manière irrégulière ou en procédure de séjour

Selon la loi sur la tutelle, les citoyens des pays membres de l'Espace économique européen (EEE) ou de la Suisse peuvent également être considérés comme des MENA sous certaines conditions.

Par conséquent, **un MENA en transit** est un mineur étranger non-accompagné qui se trouve sur le territoire belge mais qui souhaite se rendre dans un autre pays européen (le plus souvent le Royaume-Uni) pour y demander la protection internationale ou pour y séjourner, et ce, pour diverses raisons. Son intention n'est pas, dans un premier temps, de rester en Belgique.

Le problème de la migration de transit est que ces personnes migrantes ne souhaitent pas, dans un premier temps, rester en Belgique. Elles ne se font donc pas connaître des autorités et vivent en marge de la société et sans aucun droit. L'accent mis sur le terme 'transit' n'aide pas ces personnes à se prévaloir de leurs droits, étant donné qu'elles ne sont 'que de passage', les pouvoirs publics ne se sentent pas responsables d'elles⁵.

Les MENA en transit font profil bas, tentent de passer inaperçus et évitent tout contact avec les pouvoirs publics, tels que le Service des Tutelles, l'Office des Etrangers, etc. De plus, certains n'osent pas non plus se présenter auprès des associations ou des ONG pour les mêmes raisons. **La conséquence est qu'ils passent au travers des mailles du filet et n'ont donc aucune protection ou droit, alors que tout mineur peu importe la nature de son séjour, pourrait s'en prévaloir du seul fait d'être un enfant.**



PROFILS



Comme décrit plus haut, les mineurs non accompagnés en transit sont des jeunes qui choisissent de ne pas demander la protection internationale en Belgique ou à tout le moins, qui ne sont pas sûrs de vouloir construire un avenir ici. Ces jeunes, pour diverses raisons, veulent **rejoindre un autre pays européen le plus vite possible**, le plus souvent le Royaume-Uni. Ces MENA ne veulent pas, dans un premier temps, introduire une demande d'asile, ni entrer dans le système de protection et d'accueil au sein du réseau officiel belge.

Ces mineurs viennent essentiellement **d'Erythrée, du Soudan et d'Éthiopie**. Dans une moindre mesure, nous rencontrons aussi des mineurs venant de Somalie, d'Égypte, d'Algérie, du Maroc, de Libye, du Tchad, d'Afghanistan, d'Irak et de Syrie, qui souhaitent se rendre dans un autre pays. La majorité des jeunes en transit ont entre 16 et 17 ans, mais nous constatons ces derniers mois une baisse de l'âge moyen, avec un nombre accru de jeunes de 15 ans voire moins. Ces jeunes indiquent par ailleurs que des groupes de MENA encore plus jeunes seraient actuellement en route.

Les MENA en transit sont **un public particulièrement vulnérable** psychologiquement et ils se trouvent dans des situations juridiques très diverses. Ils ont quitté leur pays depuis quelques mois, voire années, ils sont en errance et dans **un mode de survie**. Ils sont tous vulnérables mais certains le sont plus que d'autres. Par exemple, un mineur qui est isolé, qui est très jeune, qui vient d'une minorité dans son pays, un jeune qui est malade, ceux qui viennent d'arriver en Europe, les jeunes qui sont restés longtemps en Libye, ceux qui ne sont pas sûrs de leur projet. Certains ont développé des talents de débrouillardise mais ce n'est pas le cas de tous et certains se retrouvent démunis dans des situations dangereuses. Certains ont perdu pied et sombrent dans la maladie mentale. La vulnérabilité, la minorité et le désespoir accroissent le risque de se retrouver dans la rue et en augmentent les conséquences en termes d'exploitation, d'abus d'alcool et de drogues, de comportements d'évasion et de troubles mentaux.

Une des raisons pour laquelle ces MENA veulent continuer le voyage est que certains d'entre eux ont des membres de leur famille dans un autre pays européen ou au Royaume-Uni. Ces jeunes **ne sont pas**, généralement, **au courant** de la possibilité d'introduire une demande de regroupement familial depuis la Belgique. Il est essentiel d'identifier ces jeunes qui ont des membres de leur famille en Europe et de les informer sur **leurs droits en termes de regroupement**.

POURQUOI LE RU?

La majorité des mineurs non accompagnés en transit souhaite poursuivre le voyage jusqu'au Royaume-Uni. Ces enfants et ces jeunes tentent éperdument de faire la traversée, surtout la nuit, en camion ou en bateau (pneumatique). Beaucoup d'entre eux alternent entre le nord de la France et la Belgique

Les raisons pour lesquelles ce groupe cible souhaite gagner le Royaume-Uni sont multiples :



DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE VIVENT AU ROYAUME-UNI

Une partie des MENA en transit a des membres de famille ou des connaissances qui séjournent, légalement ou non, au Royaume-Uni. Ils souhaitent rejoindre ces membres de leur famille.



PRÉSENCE IMPORTANTE DE LA DIASPORA

Le Royaume-Uni compte une diaspora plus grande de Soudanais et d'Éthiopiens, par exemple, que la Belgique. Plusieurs MENA indiquent qu'ils seront bien ou peut-être mieux accueillis et pris en charge par leur communauté au Royaume-Uni.

De plus, plusieurs pays d'Afrique faisaient partie du Commonwealth, ce qui permettait pour ses citoyens d'obtenir des papiers en arrivant au Royaume-Uni. Ce n'est plus le cas aujourd'hui mais c'est un fait qui reste connu.



MANDAT DES PARENTS

Comme on le sait via d'autres MENA, il peut y avoir un mandat imposé par les parents. Avant de partir, l'enfant a reçu le mandat de rejoindre le Royaume-Uni. La loyauté de ces jeunes envers leurs parents est très forte, il n'est donc pas facile de les convaincre qu'ils peuvent également demander une protection en Belgique.



CONNAISSANCE (PARTIELLE) DE L'ANGLAIS

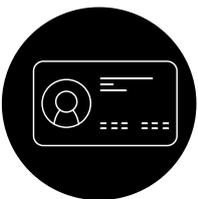
Les mineurs non-accompagnés en transit ont de grands rêves : ils veulent aller à l'école et/ou travailler le plus vite possible. Beaucoup d'entre eux parlent un peu l'anglais et ils sont convaincus qu'ils réaliseront leurs rêves plus vite au Royaume-Uni dans la mesure où ils maîtrisent déjà partiellement la langue. C'est souvent le cas aussi des MENA ne parlant que quelques mots d'anglais. Ils pensent pouvoir apprendre la langue anglaise plus rapidement et pouvoir s'en sortir ainsi.



CONVICTION DE POUVOIR PLUS RAPIDEMENT Y TRAVAILLER (LÉGALEMENT OU PAS)

Les MENA en transit veulent souvent rejoindre le Royaume-Uni parce qu'ils sont convaincus de pouvoir directement y travailler. C'est une de leurs motivations principales. Les jeunes sont pourtant mal informés et ignorent qu'au Royaume-Uni, il est interdit aux mineurs de travailler au cours de la procédure d'asile. Ils se retrouvent par conséquent souvent dans des situations précaires sur le marché noir et courent le risque d'être exploités.

(Dans le passé, les personnes en séjour irrégulier pouvaient avoir un travail déclaré mais cela a été abrogé il y a quelques années).



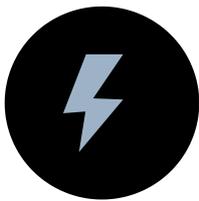
CONVICTION QUE L'ISSUE DE LA PROCÉDURE D'ASILE SERA PLUS FAVORABLE

Lorsque nous demandons aux jeunes les raisons pour lesquelles ils veulent rejoindre le Royaume-Uni, c'est une affirmation courante chez les Soudanais et les Éthiopiens. Ils sont convaincus qu'ils ont plus de chances d'obtenir un permis de séjour au Royaume-Uni qu'en Belgique. Il est aussi évoqué d'autres arguments. Il semblerait qu'au Royaume-Uni, ce qui se passe sur le chemin de l'exil, par exemple, suite à de la traite, a de l'influence et qu'il est plus facile d'obtenir des papiers dans ce cas-là. En Belgique, on se baserait seulement sur le contexte et le vécu au pays d'origine.



TEST D'ÂGE

Les tests d'âge se font différemment au Royaume-Uni. Aucun test médical n'est effectué, mais un travailleur social et un psychologue spécialisés sont chargés de mener différents entretiens avec le mineur. Ce faisant, ils considèrent le jeune de la manière la plus large possible.



CONVICTION QUE LA PROCÉDURE D'ASILE EST PLUS RAPIDE

Une grande partie des MENA en transit pense également que la procédure est beaucoup plus rapide au Royaume-Uni, en plus d'être convaincus que l'issue de la procédure d'asile y sera souvent plus favorable. En outre, beaucoup de MENA soudanais en transit sont souvent en compagnie d'adultes soudanais qui attendent une décision du CGRA depuis des années.



LE FEEDBACK POSITIF (IRRÉALISTE) DE CONCITOYENS ARRIVÉS AU ROYAUME-UNI

Nous constatons que seules les expériences positives de ceux ayant réussi à gagner le Royaume-Uni parviennent jusqu'aux mineurs se trouvant ici en Belgique. Un grand nombre de MENA ont également vécu des expériences négatives (par exemple : des expériences traumatiques à l'arrivée au Royaume-Uni, des expériences difficiles dans des familles d'accueil, la longueur de la procédure, le fait de recevoir une décision négative, etc.). Ces expériences sont rarement partagées. En ne recevant que des commentaires positifs, les jeunes sont encore plus convaincus que le Royaume-Uni est la destination ultime.



PAS DE PAPIERS D'IDENTITÉ

Au contraire de ce qui se passe en Belgique, les individus n'ont (depuis 2011) pas besoin d'être en possession de papiers d'identité.



LE ROYAUME-UNI, OBJECTIF PRIMAIRE DEPUIS LE PAYS D'ORIGINE

Contrairement à la Belgique, la Grande-Bretagne est, un fait connu, ciblée dès le moment où ils quittent leur pays d'origine. Elle constitue parallèlement un objectif ultime qui maintient les jeunes en vie au cours de leur périple difficile. Il est psychologiquement très difficile, pour ne pas dire impossible, d'abandonner cet objectif à si courte distance de leur destination finale.



ACCUEIL

Au Royaume-Uni, les filles et les MENA de moins de 16 ans sont le plus souvent placés dans des familles d'accueil. Ils reçoivent différentes choses dès le départ qu'ils ne recevraient pas en Belgique (par exemple, un PC portable, un vélo, des cours particuliers à domicile dans l'éventualité où une école ne serait pas immédiatement trouvée). Ces critères sont importants pour les jeunes et expliquent qu'ils aient une préférence pour le Royaume-Uni.

PARCOURS

Les MENA en transit quittent leurs pays d'origine respectifs pour des raisons propres à la situation de ce pays. Pendant le voyage vers le Royaume-Uni, ils traversent plusieurs frontières. Ils empruntent pour la plupart la route Lybie (où ils sont détenus en moyenne de 6 mois à un an et demi), Italie, France, Belgique. Une minorité emprunte la route des Balkans. Dans ce cas-là, ils sont depuis plus longtemps en Europe et ont subi, en général, plus de violences sur la route.

Une fois arrivés en Belgique, il est difficile de dire combien de temps ils y restent. En moyenne, c'est 6 à 10 mois mais cela dépend beaucoup du contexte. Pendant ces quelques mois, ils vont essayer de passer au Royaume-Uni via des camions. Pendant cette période, ils séjournent souvent alternativement en Belgique et dans le nord de la France.

Le nombre de tentatives va dépendre des communautés et comment ils s'organisent. Pour les communautés éthiopiennes et érythréennes, ils font appel à des passeurs. Chaque communauté à son ou ses parkings. Ils vont donc devoir attendre que ce soit leur tour. Les passeurs entrent en contact avec eux via la communauté. Tandis que pour les Soudanais, ils ne le font pas via des passeurs. Le nombre de tentatives va dépendre d'eux, de leur fatigue, de leur état. Ils ne payent pas et n'ont pas accès aux mêmes parkings. Ils se retrouvent sur des parkings où le trafic est moindre, parfois ce sont des camions qui ne vont pas au Royaume-Uni. De plus, il existerait une pratique selon laquelle les plus jeunes devraient fermer les portes des camions et ne pourraient, donc, pas y monter à chaque fois. Beaucoup de bagarres naissent dans les parkings si une personne qui n'est pas de la communauté les « utilise » et cela se répercute après, ce qui crée des tensions et d'éventuelles représailles en dehors.



Dû à l'organisation (criminelle) des parkings en Belgique, au « partage » entre les différentes communautés, des divers travaux sur les parkings, beaucoup sont retournés à Calais où le système fonctionne différemment. Là-bas, les passeurs sont moins présents. Ils peuvent essayer autant de fois qu'ils le souhaitent.

Les MENA qui se trouvent sur le sol bruxellois entrent en contact ou sont dirigés vers SOS jeunes qui a pour mission de venir en aide aux MENA. Les jeunes rencontrent les intervenants de l'organisation aux environs des gares ou sont réorientés vers eux par d'autres organisations. Les jeunes se transmettent parfois leurs numéros, d'autres entrent en contact avec eux par le biais du HUB (par exemple aux environs du vestiaire), au centre PSA de la Croix-Rouge, ou encore par le biais des équipes mobiles multidisciplinaires (équipes OST).

Les travailleurs de SOS Jeunes assurent le suivi de tous ceux qui ont une demande d'aide concrète, mais ils essaient en même temps de garder le contact avec tous les jeunes qu'ils ont déjà rencontrés. Pour ce faire, ils essaient, dans la mesure du possible, de créer un lien de confiance et de comprendre quels sont les besoins du jeune. Leur mode de fonctionnement est basé sur le principe d'une transparence totale concernant toutes les actions entreprises pour les jeunes. La place du mineur est centrale.



BESOINS

Le **besoin primordial** et donc la première demande d'une grande majorité des jeunes est celle de l'**hébergement**, ensuite viennent celles **des besoins matériels** (téléphones, chargeurs, vêtements, chaussures, sacs de couchage, etc.) et **des besoins médicaux**. La reprise de contact avec les membres de leur famille est aussi un besoin essentiel car ils arrivent souvent dépourvus de tout moyen de communication avec leur pays d'origine.

Concernant l'hébergement, certains reçoivent de leurs pairs des numéros d'associations, de familles, ou encore des adresses de squats. Pour les autres qui sont à la rue, les équipes de terrain de diverses associations vont essayer de leur trouver un logement, soit au sein d'hébergements collectifs ou au sein de familles, soit dans des centres d'urgence comme celui de la Croix Rouge à la rue de Trêves.

À la Porte d'Ulysse et à l'Hôtel van Belle, des places sont disponibles pour les jeunes. Ils accueillent principalement les jeunes vulnérables, c'est-à-dire ceux qui en plus de leur minorité cumulent d'autres points d'attention, comme par exemple un jeune qui a besoin d'un suivi médical. Du 15 juin 2021 au 15 juillet 2021, en raison des arrivées accrues de jeunes (de plus en plus jeunes), MSF a financé pour un mois 25 nouvelles places.

Toutefois, cela reste insuffisant et il est urgent d'agir car chaque jour en moyen 20 nouveaux jeunes arrivent en Belgique et ne se présentent pas spontanément à l'Office des Etrangers.

Dans tous les cas, il s'agit de solutions temporaires et **le manque de places** pour accueillir tous les jeunes est permanent. Beaucoup d'entre eux dorment par conséquent dans la rue.



CHIFFRES

Il est particulièrement difficile de cartographier le phénomène des mineurs non-accompagnés en transit. Etant particulièrement anxieux et méfiant, ce groupe tente de séjourner en Belgique sans se faire remarquer. Difficile donc de considérer les chiffres connus comme un reflet fidèle de la réalité. Les chiffres dont nous disposons, nous renseignent juste sur les jeunes ayant accepté l'accompagnement de SOS Jeunes ou de CAW Brabantia – antenne de Caritas International. Le nombre réel de mineurs non-accompagnés en Belgique est beaucoup plus élevé.

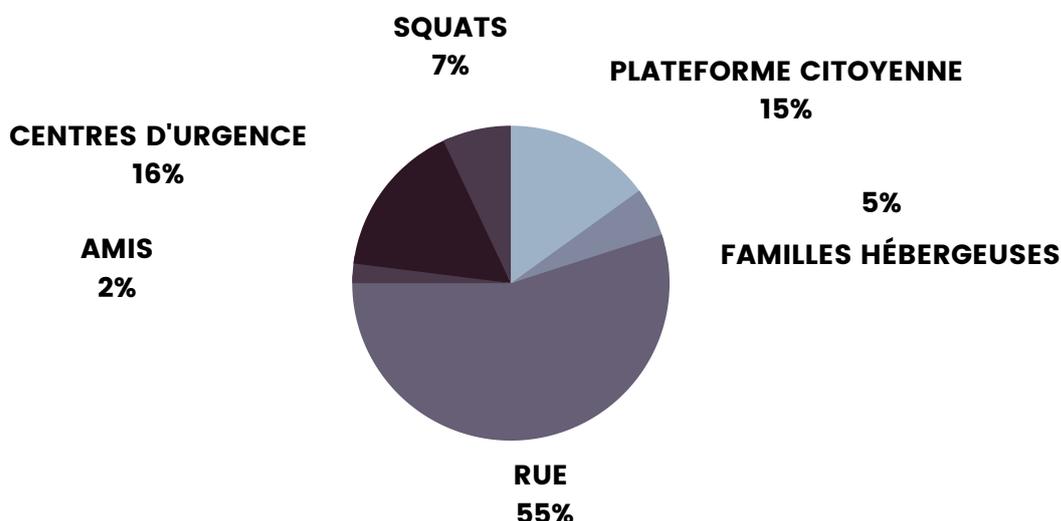
Voici quelques chiffres de SOS Jeunes :

SOS Jeunes a rencontré 635 mineurs non-accompagnés en transit en 2019 et 500 l'année précédente.

SOS Jeunes a déjà rencontré **349 jeunes** en 2021 (de janvier au 21 juin). La majorité est formée d'Erythréens, de Soudanais et d'Ethiopiens. Depuis début juin, du 1er au 21 juin, ils ont même rencontré **102 nouveaux mineurs non-accompagnés**. Il y a un afflux important de MENA érythréens depuis le début du mois. SOS Jeunes a pu établir que plus des trois-quarts des jeunes qu'ils rencontrent font une demande d'hébergement. Ils ne peuvent venir en aide qu'à plus de la moitié de ces jeunes. Ils doivent par conséquent passer la nuit dans la rue.

Le projet Xtra MENA est un service de deuxième ligne. Les jeunes que nous rencontrons nous ont été adressés par les différents partenaires de terrain ou nous les avons rencontrés au cours de nos permanences dans les centres d'hébergement d'urgence et le centre de jour 'PSA' de la Croix-Rouge. Nous avons rencontré, informé et soutenu au total 247 MENA en transit pendant la période allant du 1/04/2019 au 31/12/2020. **46 %** des jeunes rencontrés ont choisi d'**intégrer durablement le système**.

Nous faisons également le constat d'une augmentation en 2021. Nous avons ainsi déjà rencontré 108 mineurs non-accompagnés depuis le 1er janvier. 44% de ces jeunes ont 16 ans, 35% en ont 17. Les autres ont moins de 16 ans, dont également quelques très jeunes (d'origine non maghrébine) de 12 et 13 ans. 51% des jeunes que nous avons rencontrés viennent d'Erythrée, suivi par 22% de MENA Soudanais. Seuls 12% de ce groupe ont fait le choix de se signaler.



51 %

de ces MENA sont originaires d'Erythrée

44 %

de ces MENA ont 16 ans

Il est frappant de constater que **55% des mineurs non-accompagnés** que nous avons rencontrés durant les six premiers mois de 2021 **dorment dans la rue**. Il est important de signaler que la plupart de ces jeunes sont déjà connus des partenaires de terrain et que l'on a tenté de leur trouver un hébergement dans le réseau informel, mais sans succès. Ce chiffre ne reflète qu'une partie de la réalité. Un nombre plus important de MENA en transit passe en effet la nuit dans la rue, faute d'hébergement.

55 %

des MENA rencontrés par XTRA MENA dorment dans la rue

DÉTECTION

Les MENA en transit, en raison du fait qu'ils essayent de se rendre au Royaume-Uni, sont souvent interceptés par la police, que ce soit dans les ports, dans les trains ou dans les camions par exemple. Lors de la détection de ces MENA, il est difficile de comprendre le contexte car il n'y a pas d'interprète présent. On ne sait pas si le jeune a bien compris ce dont il a droit. On remarque que les policiers manquent de connaissance par rapport à ce public. Nombreux dénoncent des violences lors de leurs interceptions et la disparition de leurs affaires personnelles.

Il est également nécessaire de sensibiliser sur ce qu'impliquent réellement les droits des MENA et sur l'offre d'aide correspondante. Il est également important que la police soit consciente du fait que les mineurs qui se déclarent mineurs doivent se voir accorder le bénéfice du doute, même si un doute est exprimé, jusqu'à ce qu'un test d'âge soit effectivement effectué. Une difficulté supplémentaire est que de nombreux mineurs prétendent être majeurs, surtout s'ils sont passés par l'Italie. C'est ce qu'on leur conseille de faire pour pouvoir plus facilement poursuivre leur voyage sachant que leur qualité de mineurs les conduirait autrement dans un centre pour MENA en Italie.

La police a le devoir de signaler tout mineur qu'elle rencontre au Service des Tutelles. La personne de permanence évalue s'il faut rencontrer le jeune immédiatement. Cela s'avère généralement impossible en pratique parce que la plupart des jeunes en transit sont détectés la nuit, lorsque le Service des Tutelles est fermé. Il arrive que des mineurs interceptés donnent le numéro d'une personne qu'ils connaissent en Belgique et que cette personne soit contactée pour venir chercher le jeune au poste de police. Le Service des Tutelles semble néanmoins vouloir rencontrer assez vite un jeune identifié comme migrant en transit pour un entretien d'identification. En raison de la crise sanitaire cependant, ils en ont rencontré beaucoup moins, dans la mesure où il n'était plus possible de mener d'entretiens au sein du service. La pratique démontre par ailleurs que le Service des Tutelles est peu disponible, qu'il s'agisse des employés ou des chauffeurs chargés d'assurer le transport.

Il est prévu que lors d'un entretien, le Service des Tutelles informe le jeune sur le système belge, la procédure Dublin, les éventuelles voies légales pour gagner le Royaume-Uni, etc. Une formation complémentaire s'avère ici nécessaire car ce premier moment de contact est crucial.

En pratique souvent, le jeune disparaît malgré tout et il est très difficile de maintenir ce contact fragile une fois que le jeune retourne à la rue. Il n'existe pas non plus une 'zone de sécurité' (pré-accueil sans contrainte d'enregistrement) où le jeune pourrait se sentir apaisé et où il pourrait prendre le temps de réfléchir. S'il existait un pré-accueil, ces jeunes pourraient directement être amenés jusqu'à ce lieu et suivre un parcours coïncidant avec leur vision de l'avenir, quelle qu'elle soit.

Depuis 2019, il existe une base de données de tuteurs spécifiquement dédiés à ce groupe-cible, si bien qu'un tuteur peut être désigné dans les 24 heures pour un jeune intercepté à bord d'un camion en route pour le Royaume-Uni, ou à la frontière. Cette base de données pour les MENA en transit est constituée de 17 tuteurs (FR et NL) ayant reçu une formation préalable à ce sujet. L'objectif est ici que le jeune se voit très vite attribuer un tuteur qui puisse le soutenir et l'informer sur ses droits. Il paraît tout aussi essentiel que ces tuteurs reçoivent une formation approfondie et bénéficient d'un appui.

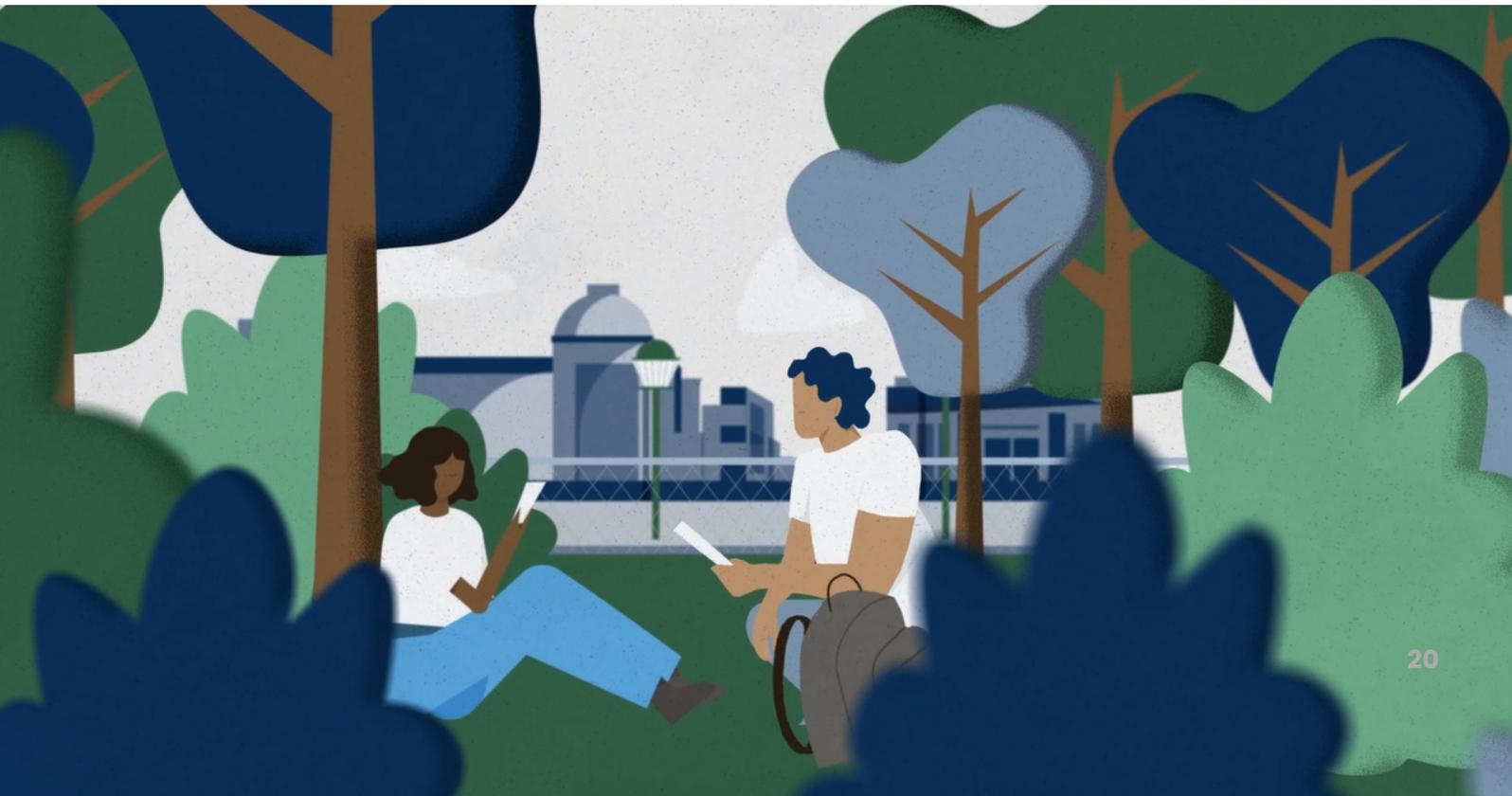
Dans le cadre du projet Xtra MENA, nous avons développé une vidéo informative en anglais, arabe, tigrinya et Amharique à destination des MENA. Celle-ci a pour but d'expliquer ce dont ils ont droit et quelles personnes peuvent les aider durant leur séjour en Belgique. Nous recommandons que la vidéo soit montrée aux jeunes afin qu'ils puissent avoir les informations essentielles quant à leur présence sur le territoire belge et les droits qui en découlent. Cette vidéo peut être utilisée par tous les acteurs de terrain, qu'il s'agisse d'intervenants de première ligne, de services de police, de services publics ou d'initiatives citoyennes.

OBSTACLES AU CONTACT AVEC LES AUTORITÉS OFFICIELLES

Les obstacles auxquels sont confrontés les MENA en transit sont les mêmes que ceux auxquels doivent faire face les adultes, mais ils sont amplifiés par leur minorité. Ils sont entre autres confrontés au manque structurel d'hébergement, au manque de suivi médical de qualité, au manque de soins appropriés et à un accès limité aux biens de première nécessité (hygiène, vêtements, chaussures, etc.).

Nous constatons néanmoins un changement positif en ce qui concerne l'accès aux hôpitaux. Les hôpitaux admettent plus de jeunes et cela se passe très bien dans les services qui ont été sensibilisés. Les jeunes se sentent ainsi mieux entourés et il est possible parallèlement de mettre en place les conditions d'un suivi ultérieur. Ce n'est cependant pas le cas partout.

Nous passons ci-dessous en revue les obstacles auxquels les jeunes sont confrontés et proposons une série de recommandations.



FEDASIL

1. HEURES D'OUVERTURE DU DISPATCHING

Les heures d'ouverture du dispatching constituent un gros obstacle. Ce service ferme en effet ses portes à 15h (entre autres, en raison du refus d'enregistrement par l'OE après 15h). Si bien que le Service des Tutelles a la responsabilité de trouver un hébergement pour les jeunes signalés après ces heures d'ouverture. Il a de son côté des difficultés à trouver des hébergements adaptés et à régler ensuite la question du transport.

Il est très important de souligner que le rythme de ces mineurs non-accompagnés en transit est presque inversé. Beaucoup d'entre eux entreprennent la nuit des tentatives pour gagner le Royaume-Uni. Par conséquent, ils dorment souvent en journée. Il est très difficile d'atteindre ce groupe-cible pendant les heures d'ouverture du dispatching.

Nous tenons des permanences à divers endroits (entre autres au centre de jour 'PSA' de la Croix-Rouge, au centre d'hébergement d'urgence rue de Trêves), pour informer ces jeunes sur leurs droits et sur le système de protection en Belgique. Il est important de donner ces informations sur mesure et au rythme du jeune mais nous sommes souvent contraintes de le faire vite, afin de parvenir à envoyer le jeune au centre d'enregistrement avant 15h. Cette situation est nuisible au parcours et augmente à son tour le risque de disparition.

Nous rencontrons régulièrement des difficultés pour trouver un hébergement aux jeunes lorsque nous ne parvenons à les signaler qu'après les heures d'ouverture. A cause de cela, les jeunes perdent le (peu de) confiance qu'ils avaient dans le système et décident finalement de ne pas y entrer.

Nous plaidons en faveur d'une possibilité d'enregistrement des mineurs non-accompagnés **jusqu'au moins 17h** et, dans le prolongement de cette mesure, pour **un nombre suffisant de places (spécifiques) pour ces jeunes**. Ces jeunes étant plus souvent inscrits en 'fin de journée', toutes les places disponibles sont souvent déjà prises. C'est une situation difficile sachant que le jeune en question vient de traverser un voyage mental de plusieurs heures, jours, semaines et parfois de plusieurs mois et qu'il est alors prêt à intégrer le système. Nous perdons souvent définitivement ces jeunes en l'absence d'une offre adéquate.

2. CRITÈRES DE VULNÉRABILITÉ

Fedasil applique des critères de vulnérabilité pour l'attribution d'une place d'accueil aux MENA après les heures d'ouverture du dispatching. Ces critères ont été créés par Fedasil pour alléger la pression sur le réseau d'hébergement et ils ont, également, été appliqués avant la crise du Covid, mais maintenant de manière plus systématique. Il est peu probable que ces critères soient levés prochainement, sachant que le réseau d'hébergement pour les MENA est soumis à une pression importante à toutes les phases.

Voici les catégories qui, selon les critères actuels de vulnérabilité, ont accès au réseau Fedasil lorsqu'ils se signalent après 15h :

- les filles
- les MENA présentant une vulnérabilité médicale ou psychologique (ce qui est difficile à établir et dépend fortement d'une interprétation subjective)
- les MENA avec un handicap
- les MENA qui peuvent être victimes de la traite des êtres humains
- les garçons jusqu'à l'âge de 15 ans inclus
- les garçons arrêtés à la frontière et maintenus sur le territoire

Pourtant, beaucoup de MENA en transit sont âgés de plus de 15 ans. Ils ne tombent pas sous le coup des critères de vulnérabilité et n'ont en principe pas droit à l'hébergement au sein du réseau fédéral après 15h les jours ouvrables. Le Service des Tutelles est ensuite censé chercher une place d'hébergement alternative pour au moins une nuit, mais il rencontre pour ce faire divers obstacles. Il est arrivé plusieurs fois qu'aucun hébergement ne soit trouvé. Le jeune s'entend ensuite dire qu'il doit se présenter au dispatching le matin suivant. Notre suivi de ces jeunes montre que, souvent, le jeune ne se présente pas le jour suivant. **Les critères de vulnérabilité actuels, créés pour réduire la pression sur le réseau d'accueil, ont donc indirectement pour effet de contribuer aux disparitions de mineurs non-accompagnés.**

Il est important de noter que la vulnérabilité n'est pas nécessairement liée, par exemple à l'âge, et que la nationalité n'est pas nécessairement liée à un profil particulier qui exigerait un accueil spécifique.

Nous remarquons que la suite du parcours de ces jeunes est souvent basée sur ce qui a été initialement mentionné dans la fiche de signalement. Cependant, nous sommes convaincus que les différents services qui sont habilités à signaler ces jeunes ne peuvent pas donner une image globale de ce jeune au moment du signalement, et ne peuvent donc pas donner une première indication suffisante des vulnérabilités de ces jeunes.

Il existe également des mesures supplémentaires qui ajoutent inutilement des étapes supplémentaires au parcours. En voici quelques exemples : les MENA de 17 ans pour lesquels existe un doute quant à leur âge sont affectés au Petit Château avant de recevoir une place plus définitive: les jeunes maghrébins sont affectés à Sugny, même s'il peut s'avérer immédiatement ou ultérieurement que le jeune en question n'y est pas du tout à sa place. En outre, les jeunes disparaissent plus souvent de Sugny.

Nous plaidons pour **la suppression immédiate de ces critères de vulnérabilité** et pour **une plus grande attention portée aux besoins individuels** de ces mineurs.

3. PRESSION POUR DEMANDER L'ASILE

Plusieurs MENA indiquent avoir ressenti de la pression à demander l'asile en Belgique. Ils disent que lorsqu'ils se rendent au centre d'enregistrement, il leur est demandé à plusieurs reprises s'ils veulent demander l'asile. Lorsque le jeune ne veut pas, certaines personnes continuent à insister. Cette attitude est pourtant contre-productive.

Les jeunes indiquent également avoir ressenti de la pression à démarrer une procédure d'asile lors de leur séjour dans un centre d'observation et d'orientation (COO).

Il est important de souligner que le droit à l'accueil d'un MENA ne devrait en aucun cas être lié à la demande d'asile. Tous les MENA n'ont, par ailleurs pas de récit d'asile et il est donc pas normal de pousser le jeune à demander l'asile, pour que le tuteur soit ensuite obligé d'annuler la procédure parce que celle-ci n'est pas applicable. La procédure dite de solution durable par exemple peut s'avérer plus appropriée dans certains cas.

Pour les jeunes venant d'Ethiopie, du Soudan (mais également du Maroc, d'Algérie), il est nécessaire d'effectuer d'abord une analyse du contexte migratoire et des raisons de la migration pour déterminer quelle est la procédure de séjour la plus adéquate au cas d'espèce. Le jeune doit à cet effet d'abord se voir affecter un tuteur et doit pouvoir en discuter ensuite avec lui et un avocat. Chaque MENA y a droit et il ne devrait donc **pas être soumis à des pressions** pour demander l'asile.

Nous demandons de ne pas insister auprès du jeune et de lui laisser l'espace et la possibilité d'en discuter avec un tuteur et un avocat.

3. ATTRIBUTION D'UN COO SUR LA BASE DE LA PROCÉDURE DE SÉJOUR

Fedasil demande généralement si le MENA (en transit) qui se présente pour l'accueil va également demander l'asile. Le fait que le jeune introduise une demande d'asile ou pas est pris en compte dans l'attribution d'un centre d'observation et d'orientation (COO). Si le jeune ne veut pas demander l'asile immédiatement, il est souvent envoyé au COO de Sugny. Cependant, le jeune peut avoir plusieurs raisons de ne pas demander l'asile directement. En effet, il peut souhaiter se voir attribuer un tuteur et consulter un avocat avant d'entamer une procédure.

Nous plaidons afin que l'attribution d'un centre d'observation et d'orientation se fasse en tenant compte des besoins individuels du jeune.

OFFICE DES ÉTRANGERS

1. DOUTE SUR L'ÂGE

Une grande partie des jeunes que nous rencontrons et signalons et qui déclarent vouloir demander l'asile en Belgique, finissent par ne pas le faire parce qu'ils n'ont aucune confiance dans le test d'âge. Cela est dû en grande partie à la réputation négative de ce test d'âge. En effet, il conduit principalement, à une déclaration de majorité et à cause du fait que les procédures qui l'entourent manquent totalement de transparence. Les jeunes ne veulent pas prendre le risque d'enregistrer leurs empreintes en Belgique dans l'éventualité où un doute serait émis par rapport à leur âge. Ils décident dans ce cas de partir pour un autre pays de l'Union européenne où leur âge déclaré serait (plus facilement) reconnu.

Nous constatons une augmentation significative du nombre de doutes sur l'âge émis par l'Office des Etrangers, et ce également pour des jeunes qui sont clairement mineurs ou pour des jeunes sur le point de devenir majeurs. Le manque de communication vis-à-vis du jeune en question est frappant. Nous remarquons que la motivation du doute sur l'âge n'est pas communiquée au jeune, qui ne comprend pas clairement ce qui l'attend et quelles peuvent en être les éventuelles conséquences.

Le jeune en question n'a, par ailleurs, pas la possibilité d'arrêter l'enregistrement de sa demande d'asile. Beaucoup de ces jeunes souhaiteraient d'abord essayer de rassembler des documents d'identité pour prouver leur âge mais ils n'ont pas le temps de le faire, une fois que le doute est émis et avant qu'il soit procédé au test d'âge. De plus, le recours contre une décision indiquant que le jeune est majeur n'est pas suspensif.

Il arrive dans d'autres cas que beaucoup de temps s'écoule entre la formulation du doute et le test d'âge, si bien que les jeunes perdent un temps précieux parce que toute leur procédure a entretemps été gelée.

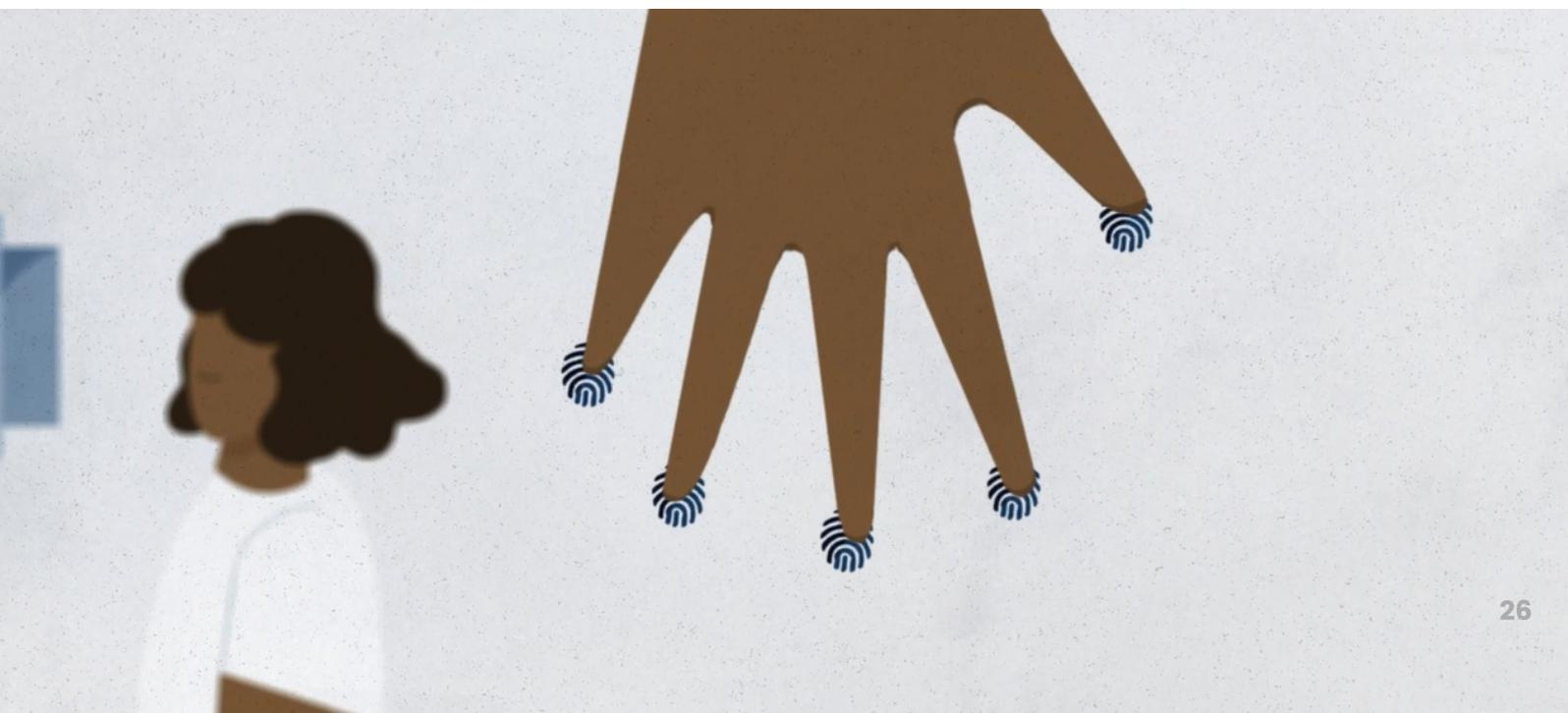
Nous remarquons également qu'un doute sur l'âge est parfois émis tardivement, bien au-delà d'un délai acceptable, ce qui est générateur d'un supplément d'angoisse et d'incertitude. Les jeunes vivent cette situation comme arbitraire, telle une épée Damoclès suspendue continuellement au-dessus de leur tête.

La discussion concernant les tests d'âge mériterait en elle-même un débat entier. Nous plaidons surtout aujourd'hui pour **des délais acceptables, de la transparence et suffisamment d'informations** pour les jeunes, données par des **personnes formées pour le faire**.

2. MANQUE D'INFORMATIONS LORS DE LA PRISE D'EMPREINTES DIGITALES

Peu d'informations sont données aux mineurs sur la manière dont sont prises les empreintes et pour quelles raisons. Par exemple, aucune explication ne leur est donnée concernant le système EURODAC, le contrôle qui est fait, et encore moins quelles conséquences cela peut avoir. L'état d'esprit du groupe-cible est avant tout caractérisé par la peur et la défiance. Le fait de ne pas donner d'informations correctes et cohérentes ne conduit qu'à plus de méfiance de leur part. Nombreux sont les MENA en transit qui, entre autres parce qu'ils ont été mal informés, craignent de laisser leurs empreintes.

Notre conseil est **d'informer correctement** les jeunes concernés sur ce sujet.



3. REGROUPEMENT FAMILIAL (VIA DUBLIN III)

Nombreux sont les mineurs non-accompagnés en transit ayant des membres de leur famille dans un autre pays de l'UE ou au Royaume-Uni. Un mineur non-accompagné a le droit à être regroupé légalement avec ce membre de famille, si cela relève de son intérêt supérieur en tant qu'enfant. Cette possibilité est évidemment assortie de conditions mais le jeune doit au minimum en être informé et un tuteur doit pouvoir évaluer la situation avec lui.

Nous constatons que cette possibilité n'est pas systématiquement expliquée au mineur non-accompagné. Ces jeunes devraient être informés de leurs droits par les instances responsables. On ne peut pas partir du principe qu'ils les connaissent. Il est donc nécessaire de prendre tout le temps nécessaire pour cartographier les membres de la famille se trouvant en Europe. L'enfant doit être informé au moment de l'enregistrement de sa demande d'asile sur la possibilité éventuelle d'introduire une demande de regroupement familial au titre de Dublin III.

Une bonne communication avec le Service des Tutelles est, également, indispensable, de manière à pouvoir désigner un tuteur plus rapidement, qui pourra démarrer cette procédure avec le jeune.

Tout ceci demande bien sûr du temps, un personnel spécialement formé, un environnement adapté et séparé des autres adultes.

4. PRESSION À INTRODUIRE UNE DEMANDE D'ASILE

Les jeunes sont, comme nous l'avons déjà mentionné, mis sous pression pour demander l'asile lorsqu'ils se présentent au centre d'enregistrement dans le but de bénéficier de l'accueil. Nous remarquons de plus que certains employés de l'OE racontent aux jeunes qu'attendre trop longtemps pour démarrer une procédure d'asile peut avoir un impact négatif sur leur demande.

SERVICE DES TUTELLES

1. ACCUEIL APRÈS LES HEURES D'OUVERTURE DU DISPATCHING

Le Service des Tutelles est responsable de trouver une place d'accueil pour un MENA qui est signalé après les heures d'ouverture du Dispatching. Néanmoins, les MENA ne sont plus, en raison des critères de vulnérabilité en vigueur chez Fedasil, affectés à un COO après 15h. Le Service des Tutelles a alors pour mission de chercher une place d'accueil alternative pour ces jeunes. Souvent, cela ne fonctionne pas.

Toute personne qui signale un MENA peut contacter un employé du Service des Tutelles durant la permanence. Il arrive régulièrement, comme nous l'a montré notre expérience, qu'il n'y a pas de place pour le jeune et par conséquent, le Service des Tutelles envoie le jeune dans un centre d'hébergement pour sans-abris, ou demande au jeune de se présenter de lui-même le jour suivant auprès du dispatching. Cette situation aboutit fréquemment à la disparition du jeune. Lorsqu'une place d'accueil est trouvée, des problèmes se posent fréquemment en ce qui concerne le transport jusqu'au lieu d'accueil, de telle sorte qu'il n'arrive pas à destination.

En outre, il y a eu des situations cette année où un employé du Service des Tutelles a signalé qu'aucune place n'avait été trouvée pour un MENA, alors, qu'après consultation, une place s'avérait être disponible. Le Service des Tutelles avait omis de contacter directement ce lieu d'accueil. Ce point est problématique à nos yeux. Il arrive que les bureaux de police soient cités comme option pour octroyer l'accueil pour une nuit, mais ces jeunes n'osent manifestement pas se présenter à la police.

2. DÉSIGNATION D'UN TUTEUR

L'équipe d'Xtra MENA a donné en 2019 une formation aux deux groupes de tuteurs prévus pour les MENA en transit (NL et FR). Toutefois, nous constatons que le groupe de tuteurs néerlandophones a été mis sur pause en raison de la pandémie.

Nous restons convaincues que **la désignation d'un tuteur pour un MENA en transit** peut avoir **une valeur ajoutée**, à la condition qu'il puisse rencontrer le jeune rapidement après son interception. La tutelle d'un jeune en transit exige une grande flexibilité. En effet, l'état d'esprit de ces mineurs est caractérisé par la méfiance. C'est la raison pour laquelle leur parcours est différent de celui des MENA 'réguliers'. Dans leur cas, le signalement immédiat, le démarrage d'une procédure d'asile et l'intégration dans un centre d'accueil classique sont souvent vécus comme des étapes trop rapides et trop nombreuses. La plupart de ces jeunes ont besoin que les choses se passent par petites étapes, afin de pouvoir développer une confiance dans le système. Les MENA ne savent, par ailleurs, pas toujours clairement quelle procédure constitue la meilleure option pour eux. Nous devons en tenir compte si nous voulons réduire le nombre de disparitions parmi ce groupe-cible. Ces jeunes devraient se voir attribuer un tuteur le plus rapidement possible, comme le prévoit la loi, personne avec laquelle ils pourraient construire un parcours sur mesure. Un accueil (adapté) jouerait probablement un rôle important dans ce contexte.

Toutefois, les jeunes qui ne sont pas encore entrés dans le réseau d'accueil, mais qui souhaitent être orientés et qui souhaitent avoir un tuteur, devraient également se voir attribuer un tuteur dans les meilleurs délais. Une relation de confiance avec un tuteur et les conseils d'un avocat peuvent susciter la confiance des jeunes dans le système : cela facilite dans de nombreux cas l'intégration dans le système d'accueil et/ou le démarrage d'une procédure de séjour.

Nous préconisons par ailleurs que certains jeunes particulièrement vulnérables pour lesquels un doute sur l'âge a été émis puissent obtenir **un tuteur provisoire**.

3. ENCADREMENT DANS LE CENTRE D'ENREGISTREMENT

L'absence d'un encadrement approprié au centre d'enregistrement est un obstacle que divers partenaires ont déjà signalé. Notre expérience nous apprend que les MENA doivent souvent attendre plusieurs heures dans le centre d'enregistrement et ne sont peu ou pas informés de ce qui va s'y passer. Il n'y a par exemple pas d'interprète (téléphonique) pour expliquer au jeune qu'il va être vacciné. Beaucoup ne savent donc pas pourquoi ils ont été vaccinés. Le MENA n'a, en d'autres mots, pas la moindre idée de la raison pour laquelle une piqûre lui a été faite. Les MENA déjà anxieux et méfiants le sont encore plus à cause de cette manière de procéder. De plus, l'indisponibilité de pièces séparées pour avoir des conversations et donc, le manque d'intimité, ainsi que l'inadaptabilité des locaux pour y recevoir des enfants, contribuent à augmenter le traumatisme déjà présent.

En outre, il a déjà été mentionné plus haut que les différentes étapes administratives de l'enregistrement de la demande d'asile sont insuffisamment expliquées aux mineurs. Cela s'applique tant aux mineurs non accompagnés en transit qu'à tous les autres mineurs non accompagnés. Il y a un réel besoin d'accompagnement spécifique pour les MENA nouvellement arrivés qui se présentent au Petit Château.

Nous plaillons pour que **le Service des Tutelles soit présent dans le centre d'enregistrement** afin de procéder à un premier enregistrement correct et adapté pour un MENA, dans la mesure où les agents de ce service seraient spécifiquement formés pour fournir ce soutien. La rencontre entre les autorités et le jeune s'en trouverait mieux organisée et son contenu aurait plus de valeur. Cette présence permettrait au jeune d'être immédiatement informé de ses droits. En outre, le Service des Tutelles pourrait procéder immédiatement au (début de) l'identification, ce qui pourrait accélérer la désignation d'un tuteur. Lors de ce premier contact entre le Service des Tutelles et le jeune, une orientation adéquate des plus vulnérables peut être anticipée beaucoup plus rapidement.

Cela suppose bien sûr la mise en place d'un espace adapté pour ces MENA.

4. DEPLACEMENT VERS LE CENTRE

Nous remarquons que le Service des Tutelles attend parfois des MENA qu'ils se déplacent eux-mêmes vers le lieu d'accueil qui leur a été attribué après leur signalement.

Il s'agit d'une attente irréaliste pour des mineurs venant d'arriver en Belgique. **Un chauffeur doit être disponible** pour le transport des MENA vers le centre d'accueil. Les chauffeurs s'avèrent souvent indisponibles, entre autres parce qu'ils sont surchargés par l'augmentation du nombre de tests d'âge suite à l'augmentation des doutes sur l'âge émis. Ce manque de transport conduit une nouvelle fois à des disparitions parce que les jeunes ne parviennent pas à trouver le chemin jusqu'au lieu d'accueil.



POLICE

1. CONNAISSANCES INSUFFISANTES

Les mineurs non-accompagnés en transit se déplacent sur tout le territoire belge au cours de leurs tentatives de gagner le Royaume-Uni. Différentes zones de police entrent de ce fait en contact avec le groupe-cible. Notre expérience nous a pourtant appris que beaucoup ont **une connaissance insuffisante du phénomène et des droits** de ces enfants et de ces jeunes. Nous remarquons ainsi qu'ils ne les informent souvent pas, ou de manière incorrecte, et qu'ils ne prennent pas systématiquement contact avec les services compétents.

La diffusion de notre [vidéo](#) sur les droits et les possibilités des MENA pourrait apporter une partie de la solution.

2. ABSCENCE D'INTERPRÈTE

Un service de police qui intercepte un mineur non-accompagné en transit n'a souvent pas accès à un interprète pour communiquer avec le jeune dans sa langue maternelle. Les connaissances linguistiques de ce groupe-cible sont très limitées, beaucoup d'entre eux ne comprennent pas les langues de contact comme le français ou l'anglais.

Il est important, notamment pour les jeunes qui viennent d'arriver en Belgique, qu'ils soient informés le plus rapidement possible sur leurs droits et sur le système de protection en vigueur en Belgique. [La vidéo](#) peut là encore fournir une partie de la solution. L'idée est que cette vidéo puisse être montrée par toute personne qui est en contact avec des MENA, et donc également par la police.

Il n'en reste pas moins qu'il faudra avoir recours à **un interprète** pour instaurer un véritable dialogue avec le mineur.

3. VIOLENCE ET DISPARITION D'EFFETS PERSONNELS

Nous constatons, malheureusement, que des jeunes continuent à être victimes de violences policières et perdent leurs effets personnels à la suite d'un contact avec la police en Belgique.

La police est bien souvent la première instance officielle avec laquelle ils entrent en contact et est en ce sens déterminante quant à leur attitude et leur perception vis-à-vis d'autres instances telles que l'Office des Etrangers, le Service des Tutelles, etc.

Si nous voulons intégrer ce groupe dans le système existant de manière durable, nous devons également nous attaquer à ce problème. En outre, il convient de souligner que nous avons affaire à des mineurs, et que nous attendons des services de police **une approche adaptée** à leur âge.

4. DISPONIBILITÉ DU SERVICE DES TUTELLES

La police elle-même signale que la disponibilité limitée du Service des Tutelles constitue un obstacle. Les services de police qui sont souvent amenés à être en contact avec le public-cible, disent souvent éprouver des difficultés dans leurs contacts avec le Service des Tutelles, notamment en ce qui concerne leur disponibilité et le manque de propositions pour trouver une solution adéquate pour le MENA. Le Service des Tutelles pourrait en partie pallier ce problème en organisant **des permanences quotidiennes** pour l'identification et en prévoyant **un chauffeur supplémentaire** pour assurer le transport nécessaire à ces entretiens d'identification.

RECOMMANDATIONS PRÉ-ACCUEIL



Ces dernières années, dans le cadre du projet "Xtra MENA", nous avons acquis une connaissance et une expertise dans le travail avec et le soutien de ce groupe cible particulièrement vulnérable. En dépit des grands efforts des différents acteurs de terrain, il existe **un grand besoin d'accueil adapté** pour les MENA qui ne souhaitent pas se signaler et qui dépendent par conséquent du 'réseau d'hébergement informel', tel que les familles d'accueil volontaires, l'hébergement collectif de la Plateforme Citoyenne, les centres d'hébergement d'urgence, les squats, ou même la rue. Ces options ne sont pas adaptées aux besoins spécifiques des MENA (vulnérables) en transit et contribuent, malgré nos efforts, à la perte définitive de tout un groupe de mineurs. De plus, nous constatons qu'il y a également des enfants de plus en plus jeunes en transit en Belgique et qu'un accueil adapté avec un accompagnement suffisant, éventuellement séparé des adultes migrants en transit, est essentiel.

En outre, ces jeunes représentent toujours un défi pour les travailleurs sociaux et les instances gouvernementales. D'une part, on constate que les jeunes restent très méfiants, et d'autre part, on constate que le mandat de ces jeunes est encore trop souvent ignoré. De par notre expertise, nous constatons donc un besoin permanent de sensibilisation, d'informations (légales) actualisées, de formation et de soutien pour tous les acteurs.

L'afflux du groupe cible fluctue et le contexte change constamment. Les MENA en transit sont dans une position encore plus vulnérable depuis la crise sanitaire mondiale actuelle et les nombreuses mesures différentes en vigueur dans les pays par lesquels les jeunes passent.

Tous les partenaires qui sont en contact avec ce groupe cible ont constaté qu'il y a une augmentation significative de la demande d'accueil (adapté) pour les MENA en transit, mais que l'accueil adapté n'est jamais suffisant. Il n'est par ailleurs plus possible de compter (indirectement) sur le réseau informel compte tenu du fait que le nombre de places d'accueil dans ce réseau est insuffisant pour le nombre de MENA en transit se trouvant en Belgique. De plus, elles ne sont pas ou pas suffisamment adaptées.

Le nombre de mineurs non-accompagnés en transit augmente de manière importante depuis le début du mois d'avril de l'année 2021. Par exemple, un groupe d'une quarantaine de MENA soudanais est arrivé en avril et, depuis le début du mois de juin 2021, des groupes de plusieurs dizaines de MENA érythréens arrivent quotidiennement. Beaucoup d'entre eux indiquent que des membres de leur famille (jeunes frères et cousins) ou de leur village sont en route. La plupart d'entre eux se trouvent encore en Libye, une partie se trouve en Italie et un premier groupe de très jeunes MENA est arrivé mi-juin 2021 dans le nord de la France. Nous nous attendons toujours à un afflux accru dans les semaines et les mois à venir.

Une moyenne de 25 à 40 MENA en transit, déjà connus de nos partenaires, dorment dans les rues chaque jour pendant la période avril - juillet 2021. Le chiffre réel est probablement jusqu'à trois fois plus élevé. Chaque jour, les travailleurs de terrain de diverses organisations doivent refuser un abri. En juin 2021, Médecins Sans Frontières (MSF) a décidé de financer 25 places d'urgence supplémentaires pour les MENA à l'hôtel Van Belle, mais cela ne suffit pas non plus. Seuls les plus vulnérables de ces jeunes parviennent à obtenir une place.

Entre-temps, nous devons également accepter que le phénomène des MENA en transit n'est pas un phénomène passager et que nous devons **sortir des scénarios d'urgence** et chercher des solutions plus ancrées. **Étant donné la minorité et la vulnérabilité du groupe cible, nous ne pouvons plus détourner le regard et devons prendre nos responsabilités pour venir en aide à ce public.**

BESOIN D'UN PRÉ-ACCUEIL AVEC UN CENTRE D'ACCUEIL OUVERT INTÉGRÉ

Il y a un besoin urgent d'un pré-accueil sans enregistrement (formel) pour ces jeunes qui ne sont pas prêts, dans un premier temps, à se signaler et à entrer dans les structures d'accueil formelles existantes. C'est un constat que tous les partenaires de la région bruxelloise font. En outre, le besoin est très urgent en raison de l'afflux important de MENA en transit et de l'augmentation du nombre d'enfants de plus en plus jeunes et de profils extrêmement vulnérables.

A nos yeux, ce groupe-cible est extrêmement vulnérable. Voici comment le CAW Bruxelles le décrivait en mars 2019 :

“Deze kinderen en jongeren zijn in volle persoonlijkheidsontwikkeling ver van huis en bovendien zeer kwetsbaar:

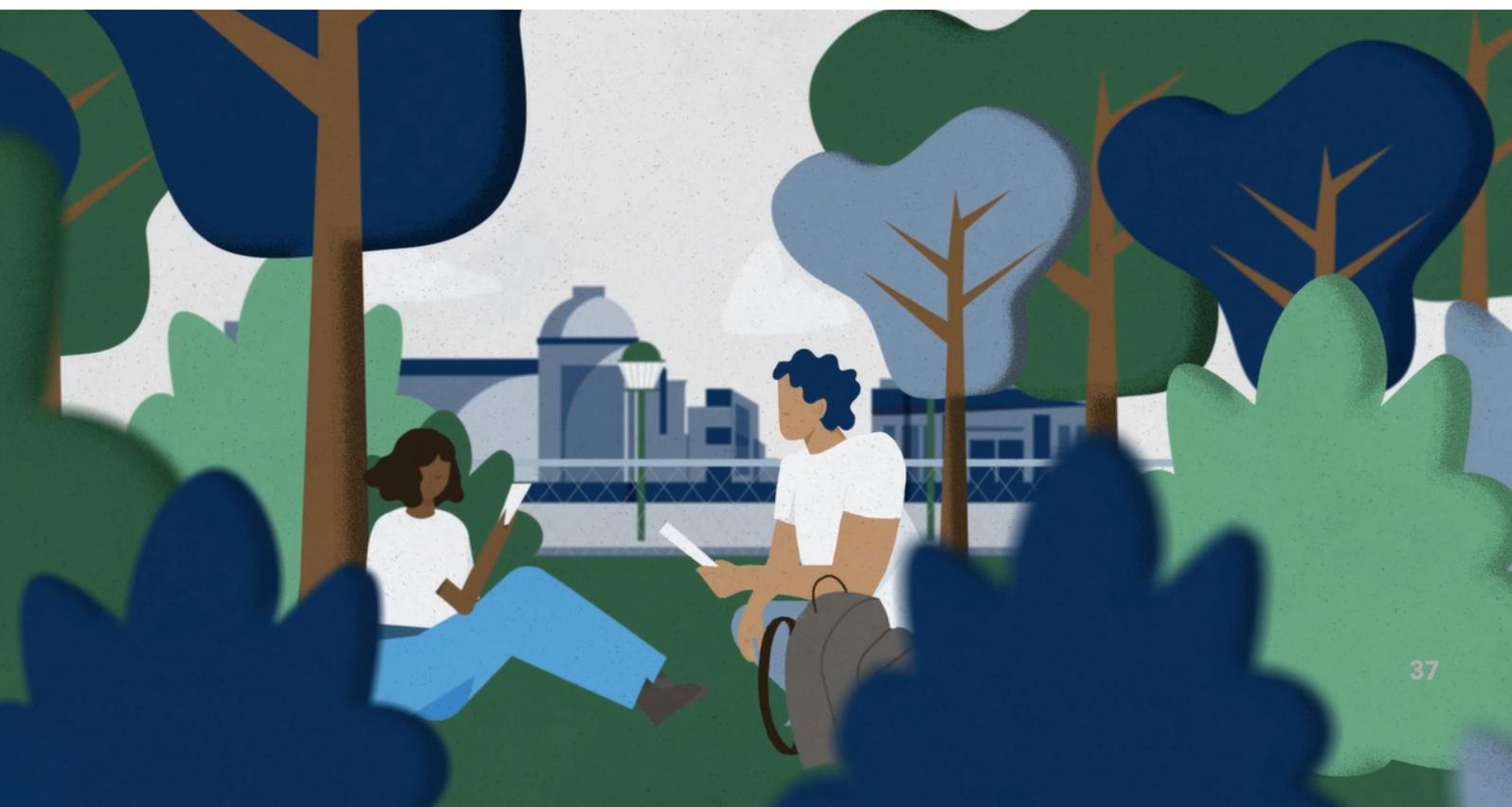
- door wat ze meemaakten in het land van herkomst en op de migratieroute,
- door het gebrek aan volwassen begeleiding bij het uitbouwen van hun leven en bij het nemen van hun beslissingen,
- door hun psychologische kwetsbaarheid,
- door hun nood aan ademruimte,
- hun nood aan rust om uit de overlevingsmodus te geraken,
- en door hun nood aan structuur, om te kunnen ontwikkelen en van daaruit te kunnen nadenken over hun toekomst⁶”.

***"Ces jeunes
sont très
vulnérables et
ont besoin d'un
espace pour se
reposer et de
calme pour
sortir du mode
de survie"***

[⁶] Traduction libre : “Ces enfants et ces jeunes sont en plein développement de leur personnalité, loin de chez eux et ils sont par ailleurs très vulnérables en raison de ce qu'ils ont vécu dans leur pays d'origine et sur la route migratoire, en raison du manque d'accompagnement d'adultes dans la construction de leur vie et dans la prise de décisions, de leur vulnérabilité psychologique, de leur besoin d'espace pour respirer, de leur besoin de calme pour sortir du mode de survie et de leur besoin de structure pour pouvoir se développer et de là, réfléchir à leur avenir.”

Actuellement, ces jeunes ne peuvent être hébergés que dans des lieux d'accueil informels très limités, avec d'autres migrants vulnérables en transit et des sans-abris. Le mélange de ces groupes n'est pas dans l'intérêt de ces enfants et de ces jeunes. Un cadre spécifique à bas seuil adapté à leur âge et à leurs vulnérabilités, avec une attention particulière à la structure et au soutien, est nécessaire.

Diverses organisations ont développé un parcours pour ce groupe cible, mais dans la pratique, cela ne peut souvent pas être réalisé. En effet, les différents acteurs qui entrent en contact avec le groupe cible doivent de plus en plus souvent chercher des hébergements, ce qui fait que les travailleurs de terrain ne peuvent pas offrir d'accompagnement supplémentaire. En outre, notre expérience nous enseigne également que **l'on ne peut pas attendre des enfants en transit qu'ils absorbent des informations tant que leurs besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits**. Nous constatons que lorsqu'un mineur non accompagné ne sait pas où il va dormir cette nuit, il n'est souvent pas ouvert à d'autres formes d'orientation, de soins et de soutien. Ces enfants sont en permanence dans un mode de survie.



PILERS IMPORTANTS POUR UN PRÉ-ACCUEIL

1. CENTRE D'ACCUEIL OUVERT ET INTÉGRÉ

Nous plaidons pour l'ouverture d'un **pré-accueil doté d'un centre d'accueil ouvert et intégré**. Un endroit où les mineurs non-accompagnés en transit puissent venir pour se reposer et avoir accès à divers services à leur rythme.

Les travailleurs sociaux, qui ne font pas partie du centre, pourraient servir de personnes de contact entre les lieux d'où proviennent les jeunes (PSA, parcs, HUB, etc.) et le centre d'accueil afin de créer un lien et de les orienter.

Il est important que ce centre réponde à leurs besoins essentiels, tels que le besoin de nourriture et la possibilité de se laver, de recharger leur téléphone portable, etc. De cette manière, leurs besoins de base peuvent être satisfaits avant qu'ils ne soient (sur)chargés de beaucoup d'informations. Ils ont le temps et l'espace nécessaires pour absorber les informations à leur propre rythme et apprendre à leur faire confiance. En effet, les informations qu'ils ont reçues au départ, pendant leur voyage et à l'arrivée se révèlent souvent contradictoires, incomplètes ou incorrectes. Cela conduit finalement à un grand désenchantement et, dans certains cas, à une profonde déception par rapport à l'itinéraire initialement espéré. Ils sont enfin arrivés en Europe et ce n'est que maintenant qu'ils prennent conscience des défis et des opportunités qui les attendent. Il est donc primordial qu'ils établissent d'abord ce lien de confiance (fonctionnel) avec un adulte (éventuellement institutionnalisé) dans un lieu sûr.

Compte tenu de leur parcours et du fait qu'ils sont souvent loin de chez eux pendant de longues périodes, ils ont dû apprendre à survivre de manière autonome. Cela signifie qu'ils doivent travailler pas à pas vers la création de lien, car leur imposer des choses ou les forcer à faire quelque chose trop rapidement entraînera leur disparition.

La présence de divers services dans le centre ouvert pourrait avoir une plus-value dans la mesure où l'accès à ces services serait rendu plus facile. L'objectif n'est cependant pas de créer une copie du HUB humanitaire, mais plutôt de rassembler les services essentiels suivants :



SERVICE MÉDICAL

Il ne faut toutefois, pas utiliser une approche "brutale", mais les laisser venir, après un temps d'adaptation, parler des problèmes médicaux qu'ils ont. C'est un processus progressif.



SERVICE PSYCHOLOGIQUE

Une déconstruction du rôle d'un psychologue est nécessaire. Ceci peut être fait via des activités où les jeunes rencontrent un psychologue de manière informelle via des activités psycho-éducatives (par exemple : MSF et SOS Jeunes). Ces activités permettent de voir comment les jeunes se comportent, aussi de repérer ceux qui sont plus isolés. C'est aussi une plus-value pour créer du lien et à terme, prévoir des rendez-vous pour tel ou tel jeune.



SERVICE D'INFORMATION JURIDIQUE ET/OU ORIENTATION VERS UN AVOCAT

Leur offrir des réponses à leurs questions en lien avec leur situation en Europe, leur expliquer le système belge de protection internationale ainsi que les différences avec le système britannique pour qu'ils disposent de tous les éléments pour prendre des décisions réfléchies. Les jeunes doivent être correctement informés : trop de jeunes sont encore mal informés sur le système des empreintes, beaucoup ont peur des tests d'âge, la majorité n'a pas connaissance du système de tutelle, etc. Le jeune doit de plus être informé des différentes procédures de séjour pour mineurs : beaucoup n'ont connaissance que de l'asile et en ont peur.

ACCÈS À DES SERVICES DE TRACING ET DES SERVICES SPÉCIALISÉS



Beaucoup d'entre eux ont perdu contact avec leur famille, retrouver leur famille et reprendre contact est crucial pour eux. De plus, certains ont de la famille dans un autre pays européen et pourraient prétendre à la rejoindre via le mécanisme Dublin. D'autres encore, et ce pour une grande partie d'entre eux, ont de la famille au Royaume-Uni. Il faut les informer sur les possibilités de regroupement familial avec le membre de la famille. Explorer ces possibilités revient à rechercher une solution dans l'intérêt de l'enfant et est donc essentiel.

OFFRE D'ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES



Offre d'activités récréatives et de cours de langues de base afin de leur permettre d'avoir un peu plus de contrôle sur leur situation. Il est important que tout ceci soit facile d'accès et adapté à leur rythme de vie, car ils dorment souvent jusqu'à l'après-midi en raison de leur épuisement et du manque de sommeil la nuit.

UNE ACTION RAPIDE ET EFFICACE DES SERVICES COMPÉTENTS



Il faut réagir rapidement et efficacement si un jeune souhaite se signaler, en assurant un bon accompagnement à chaque étape.

PILIERS IMPORTANTS POUR UN PRÉ-ACCUEIL

La présence de ces services/de ces acteurs essentiels dans le centre de pré-accueil aiderait ces jeunes qui ne sont pas familiarisés avec le système belge à y avoir accès. L'aide apportée doit toujours être à la demande des jeunes. Les permanences permettent un contact physique avec les jeunes pour un éventuel renvoi vers ce même service dans une autre structure. Ils doivent également connaître les services auxquels ils peuvent avoir accès en dehors du centre. Toutefois, les référer vers un endroit sans avoir pu voir une personne physiquement marche difficilement. C'est la raison pour laquelle il est bien qu'une ou des personnes de ces services soient présentes dans le centre afin de faire le lien vers l'extérieur et de pouvoir les aiguiller/orienter. Il faut pouvoir présenter la personne car ils sont très méfiants ou ne comprennent pas bien à quoi ça va leur servir.

L'autonomie des jeunes est importante à respecter. En effet, ils sont mineurs mais sont sur la route depuis un moment et ils ont appris à se débrouiller. Il faut montrer qu'on a confiance en leur capacité et parler ouvertement avec eux. Leur libre arbitre doit leur être laissé et permettre à différents groupes d'être responsables de certaines choses peut leur permettre de garder prise sur leur vie quotidienne.

PILIERS IMPORTANTS POUR UN PRÉ-ACCUEIL

2. ACCUEIL DE JOUR ET DE NUIT

Malgré le grand besoin d'accueil des mineurs non accompagnés, nous préconisons plutôt **un accueil à petite échelle**. Ces jeunes sont en mode de survie, il est essentiel de leur offrir un lieu où ils peuvent venir se reposer. Beaucoup d'entre eux présentent des signes de forte sur-stimulation qui sont très similaires au tableau que nous observons dans les troubles du spectre autistique. Ceci est directement lié aux traumatismes qu'ils ont subis dans leur pays d'origine et/ou sur la route. Les grandes initiatives d'accueil sont pernicieuses et aggravent souvent la décompensation psychologique. Nous pensons donc davantage à un accueil personnalisé pour les jeunes, avec une ambiance familiale et accueillante, sans grands dortoirs.

Il est important, compte-tenu de la réalité dans laquelle ils vivent, que l'accueil soit **disponible de jour comme de nuit**.

L'accueil doit être **le moins contraignant possible** et de préférence ne présenter qu'un minimum de conditions qui ne correspondent pas à la réalité dans laquelle se trouvent les jeunes. Si ce n'est pas le cas, peu de MENA en transit voudront rester dans cet accueil.

Il est extrêmement important **de ne pas ouvrir un simple "refuge pour sans-abri"** pour les mineurs. Les centres d'hébergement proposés doivent fournir un soutien et une orientation suffisants aux mineurs non accompagnés en transit. Des éducateurs et un service social devraient être présents pour les personnes séjournant dans ce lieu. Les jeunes hébergés dans la structure d'accueil auront bien entendu également accès aux services du centre d'accueil ouvert.

Il sera également important que cela se fasse avec prudence, afin que le jeune se sente progressivement en sécurité dans un endroit où il pourra revenir pour parler et chercher des réponses aux problèmes qu'il rencontre.

Quant à l'emplacement de ce centre, nous recommandons qu'il soit à **Bruxelles**, dans **un endroit central**. Un accueil et un centre d'accueil ouverts difficiles à atteindre et éloignés des lieux connus ne fonctionneront pas. Comme mentionné précédemment, le groupe cible est très méfiant, il est donc important de pouvoir réagir rapidement.

L'orientation vers ces places d'accueil disponibles se fait de préférence par une personne externe qui a déjà établi une relation de confiance avec le groupe cible. En ce moment, par exemple, SOS Jeunes est chargé d'attribuer les chambres disponibles de l'hôtel Van Belle aux jeunes.

Nous identifions néanmoins certaines questions importantes qui demandent encore réflexion :

- Combien de temps un jeune pourra-t-il rester hébergé sans se faire complètement signaler ? Quand faudra-t-il passer à un signalement (sous contrainte) dans le cas de profils extrêmement vulnérables ? Quand un jeune perdra-t-il sa place dans cet hébergement ? (Il est ici nécessaire de tenir compte d'absences imprévues liées à une arrestation par la police).
- Nous conseillons de faire preuve de **flexibilité** dans la mise à disposition d'un accueil pour les mineurs. Dans des situations exceptionnelles, l'hébergement devrait également pouvoir être accessible à des trans migrants de 25 ans maximum accompagnant un mineur. En particulier dans le cas de membres de la famille du mineur ou de très jeunes MENA refusant d'être hébergés séparément. Il va de soi qu'il faudra veiller dans le lieu d'accueil à observer les interactions entre les deux, afin de pouvoir caractériser la relation et intervenir en cas de problème.

3. PAS D'OBLIGATION D'ENREGISTREMENT AUPRÈS DU SERVICE DES TUTELLES

L'accès au pré-accueil doit rester aussi **inconditionnel** que possible et ne doit pas être conditionné à une obligation de signalement du mineur non-accompagné auprès du Service des Tutelles. C'est une chose que les jeunes refusent dans un premier temps. En faire une condition, empêcherait de faire venir le groupe-cible dans le lieu d'hébergement.

Il est important à nos yeux de proposer au jeune un parcours d'accompagnement sur mesure pendant son séjour, en l'informant correctement de ses droits, afin de pouvoir travailler à une intégration durable dans le système.

Cependant, il est possible de travailler avec un enregistrement minimal des MENA, comme c'est le cas dans la plupart des lieux d'hébergement informels. Il est possible d'établir une carte d'identité comportant photo, nom, date de naissance et nationalité. Il est également possible d'ouvrir un dossier où sont consignées les données les plus importantes, telles que les vulnérabilités identifiées, le projet, les membres de la famille, etc.

Il faut également réfléchir plus largement à **un système de partage de données entre les différents partenaires de terrain**, à condition de respecter les règles de confidentialité. Une première étape dans la lutte contre les disparitions pourrait consister en une application mobile où le jeune indiquerait lui-même quelles informations peuvent être partagées et avec qui.

4. BONNE COLLABORATION AVEC LE SERVICE DES TUTELLES ET FEDASIL

Notre expérience montre que lorsque le mineur non accompagné en transit décide enfin d'intégrer le système formel, les choses doivent aller vite. Une bonne coopération avec le Service des Tutelles doit être développée davantage. Une fois que le jeune a été identifié, l'entretien d'identification doit avoir lieu le plus rapidement possible. En outre, la désignation du tuteur devrait idéalement avoir lieu dans un délai d'une semaine au plus tard. Actuellement, nous constatons que les désignations de tutelle prennent encore des semaines, voire des mois. Cette situation est très préjudiciable à la confiance qui s'est instaurée et conduit le mineur à perdre confiance dans l'ensemble du système, avec le risque de disparaître.

Une fois le jeune signalé, nous soutenons que ce groupe cible devrait pouvoir intégrer le système à tout moment, sans tenir compte de critères de vulnérabilité tels que l'âge. En outre, les places disponibles dans les COO doivent être suffisantes et leur profil doit être pris en compte lors de leur attribution. Il faut également éviter que ces jeunes soient envoyés à Sugny et reconsidérer l'interdiction d'utiliser le GSM pendant la première semaine. Nous demandons également que les jeunes pour lesquels existe un doute sur leur âge, soient tout de même hébergés dans un COO en premier lieu, même si le système menace d'être saturé.

5. ACCUEIL SÉPARÉ DES SANS-ABRIS ET SI POSSIBLE DES ADULTES

Notre expérience montre que les mineurs non accompagnés en transit sont fortement influencés par les migrants adultes en transit. Cependant, la situation, les perspectives et le soutien des adultes diffèrent de ceux des mineurs. La séparation partielle de ces deux groupes peut être un facteur important pour instaurer la confiance et faire entrer le groupe cible dans le système existant.

Un grand nombre de mineurs ne veulent pas être hébergés avec des adultes ou des sans-abris. Ils sont souvent confrontés à la violence dans les initiatives d'accueil par des personnes qui ont déjà elles-mêmes de nombreux problèmes suite à leur fuite et/ou leur voyage, qui ont des problèmes psychologiques combinés ou non avec l'alcool et/ou la toxicomanie. Nous constatons régulièrement une augmentation de l'automutilation et d'autres problèmes psychologiques et/ou comportementaux chez les mineurs dans ces initiatives d'accueil mixte.

Toutefois, certains sont accompagnés d'un autre adulte qui compte pour eux ou d'un membre de la famille tel qu'un frère ou un cousin adulte en Belgique. Le mineur ne veut alors absolument pas être séparé d'eux. Par conséquent, le cas échéant, et surtout pour les très jeunes mineurs, il serait bon de leur permettre de rester ensemble, par exemple avec une limite d'âge de 25 ans, afin que ce lien ne soit pas rompu.

6. ADAPTION AU RYTHME DU MENA EN TRANSIT

Le rythme des MENA en transit est différent. Ces jeunes partent souvent le soir et reviennent le lendemain matin. Ils dorment souvent pendant la journée jusqu'au début de l'après-midi, ce qui laisse peu de temps pour atteindre le groupe cible. En outre, l'expérience nous a appris qu'ils entrent parfois en contact avec la police pendant la nuit et il arrive qu'ils passent une nuit en prison. Dans la mesure du possible, un MENA en transit ne doit pas perdre sa place dans la structure d'accueil s'il a été absent une nuit, à condition qu'il y ait une raison valable pour cela.

Les instances officielles devraient par ailleurs également s'adapter au rythme de ce groupe-cible. Les heures d'ouverture du dispatching devraient être allongées pour qu'un MENA en transit puisse encore y avoir accès jusqu'à 17h. L'heure d'enregistrement ne devrait pas non plus avoir d'influence sur l'obtention d'une place d'accueil, adaptée ou non. Il faut créer un nombre suffisant de places, pour qu'un MENA vulnérable puisse par exemple encore obtenir une place dans un lieu d'hébergement adapté à 16h30.

7. PRÊTER ATTENTION À LA STRUCTURE ET AU SOUTIEN

Les mineurs non accompagnés en transit ont besoin d'un endroit où se reposer dans un environnement sûr, loin de la rue. Au sein des structures d'accueil, un accompagnement individuel doit être possible, permettant de construire un parcours spécifique avec chaque jeune. Il faut veiller à instaurer un climat de confiance, à informer correctement le jeune et à l'orienter vers les services appropriés.

8. CARACTÉRISÉ PAR LA DURABILITÉ

Le financement d'un centre de pré-accueil avec une approche ouverte doit être caractérisé par **la durabilité (financière)**. Il doit y avoir un budget et un engagement correspondant pour plusieurs années, et pas seulement pour quelques mois. Nous sommes conscients qu'il faudra un certain temps pour que le groupe cible prenne confiance en ce nouvel « acteur ». Si le financement n'est que de courte durée, le centre n'aura pas d'effet durable et peut nuire à la confiance qui s'est établie.

PILIERS IMPORTANTS POUR UN PRÉ-ACCUEIL

9. PISTES SUPPLÉMENTAIRES

En plus du lieu de pré-accueil à bas seuil pour les jeunes en transit, l'on pourrait imaginer un réseau de famille identifiées, formées et encadrées qui accueilleraient dans un contexte familial. Les jeunes, les plus vulnérables et les plus jeunes, désireux de ce type d'accueil pourraient se reposer autrement que dans les structures collectives. L'accueil en famille permet de retrouver un lien avec la "normalité", crée la remise en confiance, la remise en lien, la réaffiliation à un système géré par des adultes, la prise en confiance d'être dans un environnement bienveillant. Ce sont différentes dimensions pour lesquelles les jeunes, surtout les plus jeunes ont des besoins, sans peut-être s'en rendre compte. Ces choses-là ne se reconstruisent pas spécialement dans un hébergement collectif ou de grande taille.

Les familles accueilleraient quelques jours par semaine, dans un cadre institutionnel, encadrées par l'acteur du pré-accueil. Il est important que le travail d'informations continue au sein de la famille mais, il faut éviter que la famille prenne les décisions à la place du jeune. Il y a une question de temporalité dans l'obligation d'information et pour les accompagner, il faut connaître le jeune.

Un pré-accueil dans un cadre familial pourrait garantir un contexte plus sûr pour aborder des questions délicates ne pouvant pas (ou difficilement) être abordées en centre d'accueil.

Pour un nombre relativement important d'entre eux, l'accueil familial ne sera (dans un premier temps) pas approprié. Il pourrait être synonyme de trop de proximité et pourrait générer de nouvelles pressions et de nouvelles attentes auxquelles ils ne seraient pas capables de répondre. Les lieux d'accueil à petite échelle restent donc une nécessité absolue.

Nous avons récemment pu consulter le document de travail "Les enfants qui dorment, travaillent et/ou passent leur temps dans des rues (Shadow city dwellers/les citadins de l'ombre) de Child Focus et constatons qu'un certain nombre de leurs observations et recommandations coïncident avec les nôtres. Le groupe-cible sur lequel ils ont basé le document de travail diffère du nôtre mais nous identifions néanmoins des points communs entre les deux groupes.

PILIERS IMPORTANTS POUR UN PRÉ-ACCUEIL

CONCLUSION

Nous constatons la présence de nombreux MENA en transit sur le territoire belge. La taille de ce groupe augmente considérablement depuis ces dernières semaines. Ils souhaitent pour la plupart rejoindre le Royaume-Uni. De ce fait, ils ne veulent pas se faire connaître des autorités et restent en marge de la société, ce qui a pour conséquence qu'ils n'ont pas connaissance de ce dont ils ont droit en tant que mineurs et ce même s'ils décident de ne pas rester en Belgique par la suite. Beaucoup pourraient également prétendre au regroupement familial dans un autre pays européen via le Règlement Dublin, ou même vers le Royaume-Uni via les règles nationales britanniques. Le projet Xtra MENA a pour but de les informer sur tous ces droits, et de les guider vers une entrée durable dans le système existant.

En outre, nous voulons sensibiliser, informer, former et soutenir autant que possible tous les acteurs qui entrent en contact avec ce groupe cible. Afin de maintenir ces informations à jour, nous avons des contacts approfondis et des partenariats avec des organisations au Royaume-Uni et en France, telles que Safe Passage, UNHCR, Refugee Council, etc.

Nous remarquons que les jeunes en transit se trouvent, en raison de leur parcours spécifique et de leur situation en Belgique, dans un mode de survie qui ne les autorise pas de subvenir à leurs besoins de base, condition sine qua non pour qu'ils puissent absorber et intégrer toutes les informations qu'ils reçoivent. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il est **essentiel** que les MENA, en route depuis des mois/années, disposent d'un lieu de **pré-accueil** où ils peuvent se reposer et réfléchir à leur avenir. De cette façon, ils peuvent éventuellement repartir sur de nouvelles bases. Dans une société responsable, il n'est pas acceptable que des dizaines de mineurs non accompagnés doivent passer la nuit dans les rues.

Les règles du pré-accueil doivent néanmoins être claires et il est nécessaire de tenir compte du profil spécifique de ce public-cible, qui a besoin d'un lieu facilement accessible où ils se sentent les bienvenus.

Le pré-accueil répond à la reconnaissance d'un certain nombre de droits consacrés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, tels que le droit à l'information et le droit de participation. Ce premier droit étant un prérequis au deuxième, c'est-à-dire qu'ils doivent pouvoir être en possession d'informations correctes pour décider et prendre des choix par rapport à leur futur, et le cas échéant d'entrer dans le système de protection. Il permet également de respecter l'intérêt supérieur de l'enfant figurant aussi dans cette même convention. En effet, **l'Etat devrait porter une plus grande attention à ce groupe vulnérable**. Ils sont toujours en âge d'adaptation, et faire en sorte qu'ils se sentent accueillis en les intégrant à la société est dans l'intérêt aussi bien de l'Etat que dans celui des jeunes.

Le fait que ces jeunes ne veulent, dans un premier temps, pas se faire signaler, a pour conséquence grave qu'ils n'ont pas accès à l'hébergement comme le prévoit la loi. C'est un énorme problème. Le résultat est que de nombreux mineurs dorment dans la rue alors qu'ils ont besoin d'une réponse adéquate à leurs besoins fondamentaux. **Le fait qu'ils soient mineurs devrait suffire à répondre à ces besoins.** La Cour européenne des droits de l'Homme a stipulé à plusieurs reprises que les pays ont l'obligation de protéger et de prendre en charge ces mineurs (par exemple dans l'arrêt Khan vs France, CEDH 28 février 2019⁷), sans appliquer de critères restrictifs. La Cour a fondé sa décision sur l'article 20 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant⁸ et l'article 3 de la Convention Européenne des Droits l'Homme⁹.

La situation de terrain montre qu'il y a **urgence**. Un grand nombre de jeunes sont arrivés ces dernières semaines et ils rapportent que beaucoup de mineurs, souvent encore plus jeunes, sont encore en route.

Nous nous attendons, donc, ces prochaines semaines/mois à un afflux de MENA, alors que les places d'hébergement sont déjà limitées et que beaucoup d'entre eux devront par conséquent dormir dans la rue. La situation deviendra intenable avec un afflux supplémentaire. Il est donc nécessaire d'agir avant que la situation ne s'aggrave. On pourrait entre autres s'attaquer à la question en développant un lien de confiance avec les MENA se trouvant déjà sur le territoire belge afin d'établir plus rapidement des contacts avec les nouveaux venus.

En plus du pré-accueil, nous prévoyons de continuer à mettre l'accent sur des projets d'accroche (outreach) afin d'entrer en contact avec ce public extrêmement vulnérable de manière plus systématique. D'autre part, nous voulons continuer à sensibiliser, informer et surtout éduquer de manière appropriée les acteurs de terrain sur ces questions spécifiques.

MOT DE REMERCIEMENT

Ce rapport a été rédigé par l'équipe du projet Xtra MENA de CAP Brabantia - antenne Caritas International :

- Manou Ballyn - responsable du projet
- Jeanne Nechelput - collaboratrice du projet
- Laurence Bruyneel - coordinatrice MENA (tutelle et projets)

Nous tenons à remercier les nombreux partenaires sur le terrain pour leur soutien quotidien au groupe cible vulnérable et leur contribution à ce rapport, en particulier Fedasil, Service des Tutelles, SOS Jeunes, Médecins Sans Frontières, Médecins du Monde, BXLRefugees, Croix-Rouge de Belgique, CAW Brussel, la police et bien d'autres.

Merci à Nastasia Anzad pour la conception de la vidéo.

REFERENCES

¹ MYRIA (Centre fédéral Migration), La Belgique, une étape vers le Royaume-Uni, MyriaDoc 10 (janvier 2020), p. 15

² Ibid., p. 14

³ Article 5 de la Loi-programme (I) (art. 479) - Titre XIII - Chapitre VI : Tutelle des mineurs étrangers non accompagnés, M.B., 31 décembre 2012, p. 58686

⁴ Article 61/14 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, M.B., 31 décembre 1980, p. 14584

⁵ MYRIA (Centre fédéral Migration), op. cit., p. 14

⁶ CAW Brussel, Niet-begeleide minderjarige vluchtelingen in de Brusselse daklozenopvang: nood aan aangepaste opvang en begeleiding, mars 2019, p. 12

⁷ Khan c. France (no. 12267/16), 28 février 2019

⁸ Convention relative aux droits de l'enfant, signée à New York le 29 novembre 1989, transposée par la loi du 25 novembre 1991, M.B., 17 janvier 1992

⁹ Convention de sauvegarde des droits de l'homme et libertés fondamentales, signée à Rome, le 4 novembre 1950

CONTACT

XTRA MENA

CAP Brabantia - Caritas International

xtramena@caritasint.be

0477 / 98 09 13

Rue de la Charité 43 - 1210 Bruxelles

Ni les auteurs, ni l'ASBL Caritas international et CAP Brabantia ne pourront être tenus responsables des conséquences découlant de l'usage de ces informations



BRABANTIA

SERVICE SOCIAL



caritas

international.be

Met de steun van

fedasil

FEDERAAL AGENTSCHAP VOOR
DE OPVANG VAN ASIELZOEKERS